EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 338E SESSION

Date	4/12/2023 – 8/12/2023
Type d'activité	Procédures de suivi
Lieu	Strasbourg, France
Direction (Service)	DGI Droits de l'Homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)
Origine/Remarques de la DG	Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s)

- Examiner les réclamations collectives en cours.
- Examiner les rapports nationaux pour les conclusions XXII-4 (2023) de la Charte de 1961 et les conclusions 2023 de la Charte révisée.
- Examiner les rapports nationaux pour les constats 2023
- Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961).

Résultats

1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité des réclamations suivantes :

- *Unión Federal de Policía (UFP)* c. Espagne
  Réclamation n° 225/2023

- *Amnesty International* et Médecins du Monde - International c. Suède
  Réclamation n° 227/2023

2) Les sous-comités ont examiné des projets de conclusions pour les conclusions XXII-4(2023) de la Charte de 1961 et pour les conclusions 2023 de la Charte révisée ;

3) Le Comité a examiné les projets de constats pour le rapport Constats 2023 ;

4) Le Comité a examiné les développements relatifs aux prochains rapports et réunions sur les dispositions non acceptées.

Conclusions/ Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- Suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- transmettre aux parties et de publier les décisions de recevabilité ;
- d'être en contact avec les États concernés par les rapports et les réunions sur les dispositions non acceptées et, en particulier, de transmettre le rapport sur l'Albanie à ses autorités.

Participants

Aoife NOLAN, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Tatiana PUIU, Vice-Présidente
Kristīne DUPATE, Rapporteure générale
József HAJDÚ
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN
Carmen SALSEDO BELTRÁN
Franz MARHOLD

Secrétariat CoE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint